

UN SITE À L'AMENDE

Le site **amendes-france.org**, créé en avril 2011, et mis en valeur par les liens commerciaux intégrés au moteur de recherche **GOOGLE**, peut laisser penser qu'il émane du gouvernement français.

Erreur fatale : le site officiel, seul habilité à encaisser les amendes, est **amendes.gouv.fr**

L'objectif d'**amendes-france.org** est uniquement de percevoir une commission de 5,90 € par paiement et de vendre un « guide de bonne conduite » au prix de 9,95 €.

Outre le fait de régler des frais supplémentaires - et inutiles - le consommateur va, de plus, communiquer des informations confidentielles à une société non identifiée. En effet, la rubrique « mentions légales » est inexistante, et celle « conditions générales de vente » est inaccessible.

Les premières recherches permettent d'identifier une domiciliation en Arizona (*États-Unis*)...

Il reste à espérer que les autorités françaises, directement concernées par l'activité de ce site, sauront rapidement le mettre hors d'état de nuire.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**